



Nantes, le 18 septembre 2020

Programme opérationnel régional FEDER-FSE 2014-2020

Point d'avancement de l'actualisation de la SRI-SI

POUR INFORMATION

L'actualisation de la Stratégie Régionale d'Innovation pour une Spécialisation Intelligente (SRI-SI) est une condition favorisante du programme FEDER-FSE 2021-2027.

Les enjeux identifiés au titre de la programmation 2014-2020 ont permis de justifier le soutien significatif apportés aux acteurs ligériens de l'innovation à travers le FEDER, en cohérence avec les stratégies régionales votées durant le mandat actuel. Il est donc proposé de présenter une évolution mesurée de la SRI-SI pour 2021-2027, actualisant les 6 spécialisations intelligentes (SI) et les 22 filières actuellement visées. Un renforcement de la gouvernance devrait permettre d'assurer un pilotage plus opérationnel de cette stratégie.

Définition de la SRI-SI dans le contexte réglementaire européen

Le concept de « spécialisation intelligente » vise à concentrer les ressources dans les secteurs les plus prometteurs et pour lesquels les régions disposent d'avantages concurrentiels suffisants. L'objectif est notamment de renforcer la diversité régionale.

La stratégie régionale d'innovation est une stratégie pluriannuelle visant à améliorer l'efficacité des systèmes nationaux/régionaux en R&I. Elle repose sur une articulation des politiques et un nombre limité de priorités aptes à stimuler une croissance intelligente.

Comme le programme actuel¹, le projet de règlement commun pour la programmation 2021-2027 fait des spécialisations intelligentes une condition favorisante au titre de l'objectif stratégique n°1 « Une Europe plus intelligente ». « Les États membres ne seront pas en mesure de déclarer des dépenses liées à [cet objectif spécifique] tant que la condition favorisante ne sera pas remplie ». Le respect de cette condition favorisante sera examiné par la Commission avant adoption du programme et fera l'objet d'un suivi régulier.

¹ Le règlement général sur les fonds structurels 2014-2020 a intégré le concept de « spécialisation intelligente » en tant que **condition ex-ante**.

Rappel du contenu de la SRI-SI pour la période 2014-2020

La SRI-SI 2014-2020 a défini **6 domaines de spécialisations intelligentes**, représentatifs des trajectoires cognitives du territoire et porteurs d'une ambition de développement, s'inscrivant en intersections des filières économiques et académiques, des technologies et des marchés :

- L'émergence et la diffusion des technologies avancées de production pour une transformation de l'industrie ;
- Les industries maritimes : des constructions et des énergies nouvelles ;
- L'alimentation et les bioressources : des attentes des consommateurs aux systèmes de production agricole ;
- L'informatique et l'électronique professionnelle : des compétences et des solutions pour une économie et une société numériques ;
- Le design et les industries culturelles et créatives : rapprochement entre création et innovation ;
- Les thérapies de demain et la santé.

Durant la période 2014-2020, les fonds européens dédiés à la recherche, au développement technologique et à l'innovation (axe 1 du programme opérationnel FEDER-FSE) ont été concentrés sur ces 6 SI afin d'en maximiser l'impact. 22 filières ont également été identifiées comme étant concernées par les spécialisations intelligentes (cf. schéma en **annexe 1**).

La **gouvernance stratégique** prévue prévoyait de s'appuyer sur des instances déjà en place en Pays de la Loire. En pratique, le suivi des objectifs de la SRI-SI a été réalisé par le biais principalement du pilotage du SRDEII et du SRESI et par l'intermédiaire des deux bilans, conduits respectivement en 2016 et 2019.

Point de situation – Méthodologie d'actualisation du document pour 2021-2027

A la demande de la Région, le cabinet N-Able, recommandé par la Commission européenne, a conduit un travail d'analyse et de réflexion quant aux perspectives d'évolution de la SRI-SI pour la programmation 2021-2027.

Malgré la période de confinement, l'expert a effectué une revue structurée de nombreux documents, rapports, et feuilles de route ; a conduit 25 entretiens semi-directif avec 49 participants (Région, Agence Solutions&co, pôles de compétitivité et clusters, autres partenaires extérieurs) et dirigé plusieurs réunions et ateliers avec les principales directions concernées de la Région.

Le résultat de ce travail est en cours d'analyse au niveau des directeurs généraux adjoints et des élus régionaux concernés, avant une présentation plus détaillée au partenariat régional dans le but d'intégrer ces éléments au projet de programme opérationnel région FEDER – FSE+ 2021-2027 qui sera transmis pour approbation à la Commission européenne avant fin 2020.

Annexe 1

Schéma de l'articulation actuelle (2014-2020) entre les filières économiques régionales et les 6 spécialisations régionales.

